

TIC, mondialisation et développement global.

Par Pr. Djamel BOUADJIMI.
Université d'Alger3

Introduction

Le monde connaît aujourd'hui une transformation radicale consécutive à l'extraordinaire évolution des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication.

En effet, Le développement fulgurant des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication, dont notamment les progrès de la télématique, c'est-à-dire le mariage des télécommunications avec l'informatique et les technologies de l'audiovisuel, a généré une multitude d'applications nouvelles, comme les produits et services multimédia, les interfaces « intelligentes », la télévision interactive, ainsi que des réseaux informatiques omniprésents qui évoluent rapidement vers les « autoroutes de l'information ».

Tous les aspects de la vie politique, économique et sociale y sont concernés : les affaires, l'éducation et la formation, la recherche, les loisirs... - sont de plus en plus influencés par les réseaux électroniques et les technologies multimédia.

La « société industrielle » s'estompe progressivement et inéluctablement au profit de la « société de l'information », annonciatrice d'une évolution fondamentale à tous les niveaux de la vie humaine : diffusion des connaissances, interaction sociale, pratiques économiques et sociales, engagement politique, médias, éducation et santé, loisirs, divertissements. La nature intrinsèquement mondiale de ce nouvel environnement rend absolument indispensables un dialogue international ainsi que l'élaboration d'approches véritablement mondiales se prêtant à une adaptation efficace à cette nouvelle réalité. Cependant le développement de ce dernier et donc l'émergence de la « société de l'information » ne se fait pas d'une façon égale à tous les niveaux de la planète. Elle se fait "à deux vitesses", d'où l'expression "fracture numérique" qui divise la nouvelle société internationale en « info-riches » et « info-pauvres ».

Les questions suscitées aujourd'hui, aux pays en développement par la société de l'information ne sont pas tant le besoin d'y participer mais plutôt comment appliquer avec efficacité les technologies de l'information au développement et les utiliser pour réduire, plutôt que creuser, le fossé entre "les nantis" et "les démunis", à la fois parmi et à l'intérieur des nations. Les problèmes majeurs ne concernent pas seulement les technologies elles-mêmes et les infrastructures et applications qui y sont associées - qui peuvent en général être fournies si les ressources nécessaires sont disponibles - mais surtout des questions importantes de nature politique, organisationnelle, culturelle et éthique.

Aussi, l'essor des technologies de l'information et de la communication est devenu depuis une dizaine d'années, un enjeu majeur dans les pays en voie de développement pour accompagner, accélérer la modernisation de leur économie et tenter de combler les écarts qui se creusent entre eux et les pays développés.

En effet, l'information est devenue une richesse, une arme stratégique dans tous les secteurs de la production, de la consommation, de la vie politique et sociale et nombreux sont les débats d'importance sur les "Autoroutes de l'Information" ou sur ce que l'on nomme plus généralement "la société de l'information". Ces débats concernent tous les domaines de la recherche et intéressent aussi bien les économistes qui analysent le rôle des nouvelles technologies de l'information dans le processus d'unification du capitalisme mondial, que les sociologues qui s'intéressent à la mesure de l'impact des nouvelles technologies de l'information et de la communication sur l'évolution des comportements du corps social ; les politologues qui analysent les effets de ces technologies sur les structures du pouvoir politique et sur l'avenir de l'Etat-nation ; et même les géographes dont le souci est de développer une approche suffisamment pluridisciplinaire dans l'optique de l'analyse de la production et de l'organisation de l'espace.

Les TIC : développements et utilisations

En termes économiques, les TIC correspondent à quatre grands secteurs : les télécommunications, l'électronique, l'informatique et les mass média. Ils représentent un très large éventail de produits tels que : téléphone, radio, télévision, satellites, fibres optiques, ordinateurs mais aussi tous les appareils du multimédia : appareils photos, caméras, jeux électroniques, bornes informatiques, disques analogiques ou digitaux, modems, toute la variété des terminaux informatiques et tous les appareillages à fonctionnement électronique à utilisation industrielle ou domestique.

L'ensemble des technologies et des services d'information constitue un secteur extrêmement dynamique des économies occidentales, à la fois par les taux de croissance, par les masses financières en jeu et par les mouvements de concentration financière, sans parler des variations boursières qui sont encore dans toutes les mémoires.¹

Dans le contexte du capitalisme mondial, cela signifie que la concurrence joue à plein dans une course effrénée de conquête des marchés. Pour rester concurrentiel, il faut nécessairement adopter les nouvelles technologies dans tous les domaines où elles peuvent s'appliquer. Or la grande majorité des (cas) les statistiques dans ce domaine confirment que, l'écart entre les pays développés et les pays en développement ne cesse de se creuser².

La mondialisation de la communication.

Si les nouvelles technologies d'information et de communication sont, à priori, l'occasion d'un rééquilibrage des flux d'information entre les pays du Nord et ceux du Sud, il n'en demeure pas moins que les questions de l'accès aux infrastructures physiques, aux contenus et aux mécanismes de production de l'information restent les préoccupations de la société de l'information dans laquelle nous entrons.

La mondialisation, est souvent présentée, par certains auteurs, comme la figure du monde de l'après-guerre froide. E. Glaser par exemple affirme que des études menées au début des années quatre-vingt sur l'évolution des entreprises ont d'abord donné de la

mondialisation une image essentiellement économique pour devenir progressivement, au milieu des années quatre vingt-dix, un modèle global couvrant tous les champs de l'activité internationale.¹

Un autre auteur, Z. Laïdi, définit la mondialisation «comme la concordance de cinq grandes mutations prenant place à peu près au même moment et accentuant ainsi l'interpénétration économique, sociale et culturelle des sociétés »². Il affirme que dans ce que l'on appelle communément la mondialisation, il y a en fait cinq mondialisations qui sont à l'œuvre depuis le milieu des années quatre-vingt :

La mondialisation des marchés, qui nous fait basculer de la compétition entre économies à la compétition entre sociétés ;

La mondialisation de la communication, qui à travers la révolution de l'information, crée des conditions inédites de communication sociale ;

La mondialisation culturelle, qui à travers l'irruption des sociétés civiles, accroît considérablement le nombre d'acteurs dans le jeu mondial ;

La mondialisation idéologique, marquée par la radicalisation du libéralisme et de ses prétentions ;

La mondialisation politique, qui se traduit par la fin de la rente séculaire de l'Occident sur le reste du monde.

Ignacio Ramonet dans son ouvrage au titre évocateur, *Géopolitique du chaos*, affirme que nous vivons en cette fin de siècle, une période de ruptures, de cassures, de recomposition générale des forces géostratégiques, des formes sociales, des acteurs économiques et des repères culturels : « Partout alarme et désarroi succèdent à la grande espérance d'un nouvel ordre mondial. Celui-ci, on le sait à présent, est mort-né. Et nos sociétés, comme lors de précédentes époques de transition, se demandent si elles ne s'acheminent pas vers le chaos »³.

Deux autres auteurs : P. Braillard et M.R. Djalili,⁴ soulignent que l'effondrement des régimes communistes en Europe et la dissolution de l'Union Soviétique ont mis un terme à la structure bipolaire du système international et ont ouvert la voie à une nouvelle configuration des rapports internationaux, caractérisée par la domination des Etats-Unis en tant que seule superpuissance. P. Braillard et M.R. Djalili affirment que si le rôle américain dans la conduite de la Guerre du Golfe a donné l'impression qu'un nouvel ordre mondial était en train d'émerger sous l'égide des Etats-Unis et de sa puissance militaire, il n'en demeure pas moins que cette guerre a démontré que les Etats-Unis n'étaient pas en mesure d'assumer à eux seuls le poids économique du rôle qu'ils cherchaient à jouer dans le monde. P. Braillard et M.R. Djalili en concluent qu'aujourd'hui, force est de constater qu'en lieu et place de l'ordre annoncé, on est en présence d'un système

¹ E. Glaser, *Le nouvel ordre international*, Paris, Hachette Littératures, Forum, 1998, p. 201

² Z. Laïdi, *Malaise dans la mondialisation*, Paris, textuel, conversations pour demain, 1997, p. 23.

³ Ignacio Ramonet, *Géopolitique du chaos*, Paris, Galilée, 1997, p. 15.

⁴ P. Braillard, M.R. Djalili, *Les relations internationales*, Paris, Presses Universitaires de France, 1997, pp. 82-83.

international décomposé sans qu'il n'y ait émergence d'une structure claire. Le monde serait dès lors entré dans une ère d'incertitude et d'instabilité.

Mondialisation et bouleversements de l'ordre international.

Le monde a connu de profondes mutations d'ordre politique, économique et technologique qui ont généré de nouvelles géographies, de nouvelles cultures et de nouveaux marchés.

Plusieurs auteurs et chercheurs s'entendent pour affirmer qu'un nouvel âge de l'information succéderait à l'ère industrielle. Cette idée que l'Occident aurait vécue trois grandes civilisations a été développée par de nombreux auteurs tels que A. Toffler, P. Drucker, R. Debray, J. de Rosnay ou encore M. McLuhan. Si les concepts utilisés pour désigner les trois passages de l'évolution sont différents, chaque phase décrite génère en revanche le même type de production : agricole, industrielle et information. En accord avec ces auteurs et chercheurs, l'UNESCO dans son *Rapport mondial sur la communication : les médias face aux défis des nouvelles technologies*,⁵ défend l'idée selon laquelle nous serions passés d'une société industrielle à une société de l'information et des nouvelles technologies : « Dans cette phase de mouvements et d'initiatives, le savoir et la connaissance deviennent des vecteurs déterminants de la nouvelle économie dite à « valeur ajoutée ». Les réseaux mondiaux ne se limitent plus à acheminer des informations, mais génèrent de nouvelles connaissances qui interviennent dans la transformation des produits. C'est dire l'importance des ressources immatérielles comme les logiciels, les applications, les programmes et les services, qui deviennent les nouvelles matières premières et les véritables richesses de la société du savoir.

Dès lors, la hiérarchie des valeurs économiques, politiques et culturelles se trouve ébranlée. Le monde de la communication passe progressivement d'une économie de rationnement et de contrôle organisé par les Etats à une économie libérale tournée vers l'abondance de l'offre et la pluralité. Cette évolution accélère la fin des monopoles dans le transport et la distribution de l'information, tant dans le domaine des télécommunications que dans le domaine audiovisuel »⁶. Si ces bouleversements géopolitiques ont modifié les relations entre pays du Nord, toujours selon le rapport de l'UNESCO, au Sud, de nombreux pays passent d'un Tiers monde uniforme et pauvre à un Sud plus différencié. En effet, l'UNESCO défend l'idée selon laquelle la traditionnelle distinction entre pays industrialisés et pays en voie de développement apparaît de plus en plus nuancée. Si de nombreux pays tant en Asie, qu'en Amérique latine ou en Europe centrale et orientale réussissent des percées économiques, il est précisé que ces nouvelles opportunités de croissance ne peuvent masquer les inégalités économiques majeures, tant entre les pays industrialisés et ceux en développement qu'à l'intérieur même des pays qui bénéficient de la croissance.

⁵ UNESCO, *Rapport mondial sur la communication : les médias face aux défis des nouvelles technologies*. Editions UNESCO, 1997.

⁶ Idem p. 11.

Sur le plan de la communication, dans son rapport l'UNESCO constate que le monde est devenu plus complexe dans la mesure où une multitude de problèmes d'ordre technologique, politique, culturel, économique et réglementaire sont en relation. En effet, affirme-t-elle, l'analyse de ces problèmes est d'autant plus difficile que l'intégration des nouvelles technologies de l'information et de la communication en réseaux interconnectés et unifiés modifie les conditions et les moyens de production, les formes de distribution ainsi que les modes de consommation et de fonctionnement de la société. Néanmoins, l'UNESCO défend l'idée selon laquelle les nouvelles technologies de l'information et de la communication symbolisent une nouvelle civilisation basée sur l'information et le savoir en même temps qu'une nouvelle phase de développement économique, social et culturel.

Soulignant que de nombreux pays en développement saisissent les opportunités de la mondialisation pour apparaître comme des acteurs à part entière sur le marché mondial de la communication, l'UNESCO ⁷ constate que certains pays en développement engagent une politique d'innovation en matière de communication audiovisuelle tandis que d'autres investissent dans l'industrie du logiciel et accèdent aux services à valeur ajoutée. Dans l'ensemble de ces pays, l'UNESCO rapporte que les nouvelles technologies de l'information et de la communication apparaissent comme une des priorités du développement économique.

TIC et développement global.

Dans un premier temps, il serait intéressant de rappeler au moyen des notions de coopération et de développement, que l'association de la technologie au développement n'est pas un phénomène récent et que les pays du Sud ont déjà, par le passé, été les premiers «bénéficiaires» de programmes de coopération technologique.

Si la mondialisation de la communication demeure l'apanage des pays du Nord et qu'un scénario néolibéral conduit inévitablement à un renforcement du déséquilibre de l'accès à l'information. Il n'en demeure pas moins que l'accès aux infrastructures physiques, aux contenus et aux mécanismes de production de l'information demeurent les principaux défis que devront relever les pays du Sud.

La problématique du déséquilibre Nord-Sud de l'accès à l'information trouve incontestablement ses origines dans la revendication des pays du Tiers monde d'un rééquilibrage des flux d'information, force est de constater que ceux-ci n'ont pas réussi à imposer un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication. De nos jours, l'analyse de la problématique de l'accès à l'information implique que l'on quitte les débats qui ont eu lieu dans l'enceinte de l'UNESCO et que l'on envisage l'influence des nouvelles technologies de l'information et de la communication, dont Internet est la dernière innovation, sur le développement Nord-Sud.

Les info-riches et les info-pauvres : la fracture numérique.

A la fin des années soixante, McLuhan développe sa fameuse idée selon laquelle le monde ne serait plus qu'une sorte de «village global». L'idée paraissait séduisante

⁷ UNESCO, *Rapport mondial sur la communication : les médias face aux défis des nouvelles technologies*, Op. Cit., p. 13.

et plausible à l'époque mais aujourd'hui, force est de constater que la mondialisation de la communication demeure l'apanage des pays du Nord et qu'une partie du monde, en l'occurrence le Tiers monde, est encore exclue du processus. En effet, l'analyse de la progression d'Internet dans le monde montre que la planète est encore loin d'être entièrement câblée. Une immense majorité de l'humanité reste exclue. A Bruxelles en février 1995, lors de la conférence du G7, Thabo Mbeki, alors vice-président de l'Afrique du Sud affirmait que «plus de la moitié du genre humain n'a jamais composé un numéro de téléphone [et que] il y a plus de lignes téléphoniques à Manhattan que dans toute l'Afrique subsaharienne».⁸

Face à un développement inégal entre le Nord et le Sud, de nombreux chercheurs s'interrogent sur la manière de gérer ce qui apparaît comme un gouffre qui va s'ouvrir entre les « info-riches » et les « info-pauvres, en particulier dans les pays du Sud, moins bien équipés en infrastructures informatiques.⁹

Les TIC : développements et utilisations

En termes économiques, les TIC correspondent à quatre grands secteurs : les télécommunications, l'électronique, l'informatique et les mass média.

Ils représentent un très large éventail de produits tels que : téléphone, radio, télévision, satellites, fibres optiques, ordinateurs mais aussi tous les appareils du multimédia : appareils photos, caméras, jeux électroniques, bornes informatiques, disques analogiques ou digitaux, modems, toute la variété des terminaux informatiques et tous les appareillages à fonctionnement électronique à utilisation industrielle ou domestique.

L'ensemble des technologies et des services d'information constitue un secteur extrêmement dynamique des économies occidentales, à la fois par les taux de croissance, par les masses financières en jeu et par les mouvements de concentration financière, sans parler des variations boursières qui sont encore dans toutes les mémoires¹⁰.

Dans le contexte du capitalisme mondial, cela signifie que la concurrence joue à plein dans une course effrénée de conquête des marchés. Pour rester concurrentiel, il faut nécessairement adopter les nouvelles technologies dans tous les domaines où elles peuvent s'appliquer. Or la grande majorité des statistiques dans ce domaine confirment que, l'écart entre les pays développés et les pays en développement ne cesse de se creuser¹¹.

On peut donc se demander s'il ne faudrait pas relativiser le discours technologiste dominant. Dans sa stratégie de conquête des marchés, le capitalisme mondial attribue aux TIC des vertus

⁸ Conférence du G7 (Etats-Unis, Japon, Allemagne, France, Royaume-Uni, Italie, Canada) cité par A. Torrès, « Une nouvelle vassalisation », dans *Internet l'extase et l'effroi*, Le Monde diplomatique, Manière de voir, numéro hors série, octobre 1996, p. 64.

⁹ I. Carlander, « Aux avant-postes du cybermonde », dans *Internet l'extase et l'effroi*, Le Monde diplomatique, Manière de voir, numéro hors série, octobre 1996, p. 19.

¹⁰ Cf. : C. J. Hamelink : Technologies de l'Information et de la Communication et processus sociaux. Chapitre 1 : Le développement humain. In Unesco : *Rapport mondial sur la communication et l'information 1999-2000*. P.25.

¹¹ Cf. à ce sujet les chiffres du *Rapport mondial sur la communication 1999-2000* de l'UNESCO ainsi que ceux du PNUD, de l'UIT ou de l'OCDE.

qu'elles n'ont peut-être pas et martèle un discours exagérément optimiste dans le seul but d'élargir le marché potentiel des TIC au niveau mondial¹². Une analyse un peu précise des notions en jeu devrait permettre de mieux cadrer leur impact réel et leurs conséquences éventuelles.

En fait, l'accès physique aux NTIC n'est pas la question essentielle. Les coûts des technologies baissent très rapidement, permettant ainsi leur accessibilité à un nombre toujours croissant d'utilisateurs. Les obstacles réels sont plutôt d'un autre ordre : éducatifs, culturels ou sociaux. Particulièrement dans les pays en développement car pour utiliser de manière profitable les nouvelles technologies, il faut une double alphabétisation : l'alphabétisation «générale», qui permet d'utiliser l'écrit de manière fonctionnelle, et l'alphabétisation «numérique» ou «informationnelle», qui permet de définir l'information que l'on cherche, de la trouver et de l'utiliser. De plus, si dans les pays développés, les NTIC, dont notamment, les réseaux informatiques et Internet sont venus s'ajouter à une infrastructure complexe comprenant les moyens de transport physique (routes, réseau ferré, réseau aérien), de transports d'énergie (électricité, pétrole) et de transport d'information (téléphone, télex, fax, mais aussi radio et télévision) avec les services et les acteurs économiques qui leur sont associés, depuis les chaînes de télévision jusqu'aux services bancaires ; dans les pays en développement ces infrastructures sont soit inexistantes sinon insuffisantes. Fournir de l'équipement est une tâche relativement facile. Contribuer au développement en utilisant des moyens adaptés à tous les aspects du contexte économique et social l'est beaucoup moins.

La politique de l'Algérie en matière de TIC

Le développement des technologies de l'information et de la communication est devenu, depuis deux décennies un enjeu dans les pays en voie de développement pour accompagner, accélérer la modernisation de leur économie et tenter de réduire la fracture numérique en comblant les écarts qui existent entre eux et les pays développés.

L'Algérie est particulièrement concernée par cette évolution. Conscient de cet enjeu, et afin de faire évoluer la société algérienne vers la société de l'information, l'Etat s'attèle à mettre en place les outils modernes de communication. Cette volonté manifeste et cet engouement sont surtout imposés par le retard qu'accuse notre pays par rapport aux pays développés dans l'utilisation des technologies modernes comme la téléphonie mobile ou les services Internet et qui se caractérise plus particulièrement dans la faible diffusion de ces services auprès du grand public.

Pour ce faire, la définition d'une stratégie globale et cohérente ainsi que l'aménagement d'un environnement économique favorisant l'initiative privée et de nature à permettre au plus grand nombre d'algériens l'accès aux outils modernes de communication sont impératifs.

La question principale au cœur de la transition vers une économie de l'information est d'abord celle de la diversification de l'économie et du renforcement de sa compétitivité internationale.

¹² Bomsel, O. et Le Blanc, G. - 2000 - L'économie numérique, une nouvelle économie ? *La Recherche*, février 2000, p.82.

Promouvoir la compétitivité et la diversification de l'économie algérienne suppose l'émergence et le développement de nouvelles sources de croissance.

Le choix stratégique de développement des TIC doit impérativement se focaliser autour de l'utilisation effective de ces technologies pour accélérer les mutations souhaitées tant dans le secteur public que dans le secteur privé. La transformation de l'économie et de la société proviendra inmanquablement des effets induits ou effets multiplicateurs découlant d'une utilisation effective des TIC.

Il faut donc accorder une priorité absolue aux programmes conduisant à accroître l'insertion et l'utilisation des TIC dans le système économique et les institutions, permettant ainsi, à l'économie de fonctionner efficacement.

Relance économique et TIC

Afin de concrétiser sur le terrain, les réformes initiées, un mois à peine, après la promulgation de la loi sur les télécommunications, le gouvernement présente en septembre 2000 son programme d'action, qu'il confirme en avril 2001 par le « Programme de soutien à la relance économique 2001-2004 ».

Ce programme stratégique s'articule autour de trois volets principaux et qui concernent les grands travaux d'équipement, le développement local et l'agriculture. Il bénéficie d'un financement de 525 milliards de francs de dinars (7,2 milliards de dollars US) et a pour but de « doper » la croissance en la faisant atteindre le taux de 6% environ par an, alors qu'elle était de 3% en 2000.

Bien entendu, le secteur des télécommunications constitue la pierre angulaire de ces réformes et est présenté dans ce contexte d'économie « de transition » comme l'un des fers de lance de la modernisation et de l'évolution vers l'économie de marché.

La loi du 5 août 2000 sur les télécommunications

Véritable pierre angulaire pour l'accès à la société de l'information, la loi 2000-03 promulguée le 5 août constitue un tournant décisif dans l'histoire des Technologies de l'information et de la communication en Algérie.

Adoptée en août 2000 par, l'Assemblée Populaire Nationale la loi portant réglementation générale de la poste et des télécommunications, consacre :

- La séparation des activités de la Poste et des Télécommunications et la constitution d'une société de droit privé, Algérie Télécom, pour l'exploitation du service public des télécommunications préalablement géré par le Ministère.
- La création d'un Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC), pour l'exploitation du service public de la poste (Algérie Poste).
- La création d'une Autorité de Régulation du Secteur des Postes et Télécommunications indépendante, ARPT.
- L'ouverture du marché des télécommunications à la concurrence selon trois régimes de services : régime de licences, régime des autorisations et régime de simples déclarations.
- La libéralisation progressive du marché postal.

Cette loi sera complétée par de nombreux textes d'application, notamment :

- Le décret n°01-109 du 3 mai 2001 portant désignation des membres du conseil de l'ARPT.
- Le décret n°01-123 du 9 mai 2001 relatif au régime d'exploitation applicable à chaque type de réseau, y compris radioélectriques et aux différents services de télécommunication.

-Le décret n°01-124 du 9 mai 2001 portant définition de la procédure applicable à l'adjudication par appel à la concurrence pour l'octroi des licences en matière de télécommunications.

-Le décret n°01-417 du 20 décembre 2001 portant autorisation à titre de régularisation pour l'établissement et/ou l'exploitation de réseaux publics de télécommunications, y compris radioélectriques autres que GSM, et la fourniture de services de télécommunications par Algérie Telecom SA.

D'autres textes importants viendront s'y ajouter, notamment en ce qui concerne : la réglementation de l'interconnexion, la concurrence, le service universel, l'accès aux ressources rares (numérotation, fréquences, partage des infrastructures) et la résolution de conflits.

Ainsi, la loi 2000/03 met fin au monopole de l'Etat en édictant le principe de l'ouverture à des opérateurs privés et publics du secteur des télécommunications. Elle définit les quatre modalités de régime d'exploitation des services des télécommunications qui sont : la licence, l'agrément, la déclaration et l'autorisation.

Le cadre législatif et réglementaire adéquat et nécessaire à l'ouverture du marché à de nouveaux opérateurs, qu'ils soient nationaux ou étrangers est ainsi mis en place par cette loi. La concurrence est amenée à s'exercer sur la téléphonie fixe comme sur la téléphonie mobile et, au-delà, sur tous les modes d'échange d'information modernes comme Internet, les liaisons par satellite ou encore les réseaux internes d'échange d'informations.

Un Comité de pilotage pour la société de l'information

En parallèle avec le plan de relance économique, le Gouvernement a décidé de mener plus spécifiquement réflexion élargie sur la situation et les perspectives de développement des technologies de l'information et de la communication (TIC), et l'édification de la Société de l'Information en Algérie.

Pour ce faire, un comité de pilotage a donc été constitué le 9 mai 2001. Composé d'une vingtaine de personnes –représentants des ministères et des organismes publics et privés, membres de cabinets ministériels, enseignants, providers Internet- sa tâche est de rédiger un rapport sur les enjeux liés à la société de l'information en Algérie ainsi que sur les conditions préalables à son édification.

Le rapport a été achevé en octobre 2001. Il définit succinctement l'offre en matière de TIC. Il analyse les carences et les insuffisances réglementaires, bancaires, fiscales et économiques qui entravent aujourd'hui l'initiative privée comme publique et, partant, l'émergence d'une véritable société de l'information.

Afin de combler les lacunes existantes dans le secteur, de rattraper le retard accumulé, de relever les défis du 21ème siècle et d'arrimer l'Algérie à la société de l'information le Gouvernement algérien a opté pour une réforme en profondeur du secteur des postes et télécommunications. Cette réforme est dictée par la nécessité d'assurer la compétitivité et la diversification de l'économie algérienne et de ses entreprises et de favoriser le développement d'un secteur des télécommunications concurrentiel et dynamique. Elle s'inscrit dans un contexte de globalisation

croissante, de l'adhésion prochaine de l'Algérie à l'OMC et de la mise en œuvre de l'accord d'association avec l'Union Européenne.

Ces réformes visent, surtout à adapter le secteur des télécommunications, aux nouvelles orientations économiques et aux mutations internationales induites par l'évolution des marchés et les développements technologiques. Elles doivent permettre, à terme, de lever les contraintes multiformes qui pèsent actuellement sur ce secteur et qui empêchent son développement au rythme effréné de la demande. Secteur-clé, ce dernier bénéficie désormais d'un soutien constant de la part des pouvoirs publics au su des déclarations récurrentes à tous les niveaux et, surtout, concrètement au vu du budget alloué dans le cadre du programme de relance économique. Un des principaux objectifs des programmes de mise à niveau des infrastructures de télécommunications en Algérie demeure, d'ailleurs, l'augmentation de l'offre de services à travers la réalisation de nouvelles infrastructures de connectivité.

La stratégie e-Algérie 2013.

Avec la mise en œuvre de la politique sectorielle des postes et des télécommunications engagée dès l'année 2000, l'Algérie, a certes créé un environnement juridique et institutionnel favorable à la concurrence et amélioré l'accès aux services de communication, particulièrement en ce qui concerne la téléphonie mobile, mais ne s'est pas dotée d'une stratégie, claire et cohérente pour qu'une véritable économie numérique puisse se matérialiser et lui permet de s'arrimer réellement à la société de l'information.

L'évaluation de l'avancement de la construction de la société de l'information et l'état des TIC en général se mesure à travers un ensemble d'indicateurs comparatifs qui permettent de positionner le pays sur la scène internationale. Il s'agit particulièrement de :

- ▶ l'indice d'opportunité numérique,
- ▶ l'indice d'accès numérique,
- ▶ l'indice d'e-préparation,
- ▶ l'indice de diffusion des TIC,
- ▶ l'indice de la préparation en e-Gouvernement,

De l'analyse du positionnement de l'Algérie au travers de ces quelques indices, il apparaît que notre pays accuse encore un certain retard et se classe parmi les pays à score moyen. Afin d'améliorer ce positionnement, l'Algérie doit impérativement mettre en œuvre une stratégie ayant des objectifs qualitatifs et quantitatifs clairement définis. Il est nécessaire qu'une vision prospective et qu'une approche concrète soient définies et mises en œuvre pour que la société de l'information et l'économie numérique, à l'instar des pays avancés, aient un impact sur la croissance et puissent constituer une économie alternative aux hydrocarbures.

Aussi, la stratégie e-Algérie 2013 s'inscrit-elle dans cette vision d'émergence de la société algérienne du savoir et de la connaissance, en tenant compte des mutations profondes et rapides que le monde connaît. Cette stratégie, qui préconise un plan d'action cohérent et vigoureux, vise

à renforcer les performances de l'économie nationale, des entreprises et de l'administration. Elle vise aussi à améliorer les capacités d'éducation, de recherche et d'innovation, à faire émerger des grappes industrielles TIC, à accroître l'attractivité du pays et à améliorer la vie des citoyens en encourageant la diffusion et l'utilisation des TIC.

Pour conclure

L'Algérie à l'instar des autres pays émergents accuse, actuellement un retard dans l'utilisation des technologies de l'information. L'insuffisance de l'offre de services de qualité sur les nouveaux réseaux, un soutien insuffisant aux PMI en particulier pour les plus récentes (les « start-up »), ou pour les entreprises innovantes, la faiblesse de la culture informatique et la place marginale des TIC dans notre système éducatif peuvent être invoqués pour expliquer ce retard.

Cependant, l'Algérie dispose des atouts lui permettant de s'inscrire dans la dynamique mondiale de développement de la société de l'information, pour peu que certaines dispositions organisationnelles et réglementaires soient prises et soutenues par une volonté politique de la part des premiers responsables de l'Etat. Cette volonté paraît exister réellement, à travers les récentes mesures prises par les pouvoirs publics en faveur du développement du secteur des télécommunications et des autres secteurs-clés pour le développement de la société algérienne de l'information. Au delà d'un discours volontariste, des mesures concrètes sont prises sur le terrain, comme le montre les dernières réformes prises par le gouvernement et qui augurent d'un avenir plutôt prometteur dans ce domaine.

Pour parvenir à définir le cadre de l'édification de la société de l'information, il est important que s'instaure un débat aussi large que possible faisant intervenir tous les acteurs de la société, qu'ils soient de la sphère économique, du monde des sciences humaines et sociales, de l'espace artistique, de la recherche scientifique, du mouvement associatif ou qu'ils soient des personnes individuelles.

Le développement de la société de l'information algérienne pourrait – et doit- être une composante d'un projet de société pour le nouveau millénaire.